

COMMUNE DE CHAMP
SUR DRAC
DEPARTEMENT ISERE

Envoyé en préfecture le 18/04/2014

Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le 18/04/14 SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014
N° 38 / 2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE QUATORZE AVRIL

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 8 avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J., CERONI J., CHAIB J., L., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., GALVEZ M., HAMEL E., KOENIG S., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

PROCURATIONS : N.LEGROS à M.MENDEZ ., S.CHABANY à J.NIVON

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Clarisse DIBON est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

CONVENTION CULTURELLE INTERMEDES

Gilles CAILLAT présente au Conseil le projet de convention entre les Bibliothèques / Médiathèques de Champ Sur Drac, de Claix, de Jarrie, de Vaulnaveys Le Haut et de Vizille qui travaillent en partenariat afin de mutualiser leurs moyens en faveur de la lecture et plus largement de la culture.

Les bibliothèques ont conçu un projet autour de la lecture.

Celui-ci consiste en plusieurs rencontres avec Sylvie GRACIA dans différents lieux : au collège *Les Mattons* de Vizille jeudi 5 juin à 14h, à *La Locomotive* à Vizille jeudi 5 juin à 18h30, au collège *Le Clos Jouvin* de Jarrie le vendredi 6 juin à 14h, à la salle des fêtes du Bourg à Claix le vendredi 6 juin à 17h30.

En amont de cette rencontre, différentes actions sont déclinées par chaque bibliothèque : lecture à voix haute d'extraits des deux collections, présentations des ouvrages sélectionnés en cercles de lecture, ...

La commune de Claix assurera le portage des opérations en objet en tant que maître d'ouvrage afin de simplifier la gestion administrative et comptable de l'opération.

Le coût global de la manifestation n'excédera pas 3.700 €. Il intégrera l'ensemble des coûts liés à l'achat de livres des 5 bibliothèques concernées, au déplacement, à l'hébergement, la restauration et à la prestation culturelle de l'éditrice, ainsi qu'à l'organisation technique des deux journées.

La commune de Claix, en tant que maître d'ouvrage, se charge de déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère et transmettra aux communes tous les documents élaborés dans le cadre de la présente opération.

La répartition financière entre les communes participantes pour l'organisation de cette manifestation est la suivante : les bibliothèques se partagent les frais selon un prorata établi, sur la réalisation du nombre de manifestations sur leur territoire communal. Cette répartition sera appliquée sur un budget prévisionnel de l'organisation de la manifestation qui est le suivant :

Envoyé en préfecture le 18/04/2014

Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le 18/04/14 SLO

Dépenses :

- Interventions sur les communes en action culturelle	= 450 €
- Interventions sur les communes en action éducative	= 450 €
- Communication	= 500 €
- Logistique (accueil, hébergement, restauration, Transport de l'intervenant)	= 400 €
- Frais de réception des rencontres	= 100 €
- Achat de livres de l'édition	= 1.800 €
Total dépenses	= 3.700 €

Recettes :

- Participation commune de Vizille	= 516 €
- Participation commune de Claix	= 516 €
- Participation commune de Jarrie	= 516 €
- Participation commune de Champ s/Drac	= 151 €
- Participation commune de Vaulnaveys-le-Haut	= 151 €
- Subvention Conseil général de l'Isère	= 1.850 €
Total recettes	= 3.700 €

Il est précisé qu'un bilan financier sera réalisé à l'issue de la manifestation et la commune de Claix établira les titres de recettes correspondant aux sommes dues par chacune des quatre communes équivalentes aux participations définies.

Si la participation du Conseil général n'est pas octroyée, les communes assumeront dans leur budget propre l'achat des livres correspondant. Le total des dépenses sera par conséquent de 1.900 € (au lieu de 3.700 €).

Dans le cas où une subvention serait octroyée, la commune de Claix, maître d'ouvrage du projet, la percevra et s'engage à reverser aux autres communes, dès encaissement de la subvention, une somme correspondant au prorata de leur participation qui couvrira l'achat des livres, à savoir :

- Vizille	= 28% de la subvention (516 €)
- Jarrie	= 28% de la subvention (516 €)
- Claix	= 28% de la subvention (516 €)
- Champ s/Drac	= 8% de la subvention (151 €)
- Vaulnaveys-le-Haut	= 8% de la subvention (151 €)

Gilles CAILLAT propose d'approuver la présente convention.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de convention précité.

AUTORISE le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 17 avril 2014

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture le et de sa publication ou notification le



Le Maire,

